

SYNDICAT DES SOURCES DE SILLY TILLARD

Siège social : Mairie d'Abbecourt
26, rue de Courcelles – 60430 Abbecourt
☎ 09.62.60.44.03
Fax : 03.44.89.23.58
abbecourt.commune@orange.fr

Compte rendu de la réunion du comité syndical du 03 février 2015

L'an deux mil quinze, le trois février à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur DESLIENS Pierre.

Etaient présents :

Commune d'Abbecourt : MM. DESLIENS Pierre, LE GAL Michel, BOUFFLERS Philippe
Commune de Hodenc l'Evêque : M. DUBOIS Benoît
Commune de Ponchon : MM. DELABY Geneviève, CHOTEAU Alain, SOUFFLET Gérard
Commune de Saint-Sulpice : MM. PHILIPPE Jean-Marc, VAN DER HAEGEN Philippe
Commune de Silly Tillard : M. BULTINCK Patrick, BERTHELIN Jean-Paul
Commune de Warluis : MM. GILLOT Françoise, MAGRIT Franck, BOURGEOIS Arnaud

Etaient absents :

Commune de Silly Tillard : M. VERTADIER, excusé
Commune de Hodenc l'Evêque : M. STEINMETZ Marc, BOISARD Arnaud
Commune de Montreuil sur Thérain : MM. MARTIN Cédric - excusé, DROZ Nicole,
SECHER André
Commune de Saint Sulpice : M. BAUX Christian, excusé

Secrétaire de séance : M. LE GAL Michel

1. Point sur les travaux.

Le Président indique les travaux prévus en 2015

- Commune de Ponchon :

Le syndicat profite des travaux d'assainissement de la commune pour réaliser certains renforcements :

Rue de la Fontaine Mignon : 73 597 € HT

Rue du Pont Courtin : 71 220 € HT

Rue des Croisette : 125 125 € HT

A noter que les coûts sont moins élevés que prévus en raison du nouveau marché à bon de commandes et de la coordination avec les travaux d'assainissement.

- Rue des Ecoles à Saint Sulpice : devis estimatif de 179 000 € HT
- Commune de Silly Tillard :

Chemin de Silly : 20 547,29 € HT

Hameau de Tillard : 24 366,43 € HT

Voirie du captage : 24 161 € HT

Le coût total de ces travaux est de 518 015,72 € HT

2. Proposition de prêt.

- Après examen des différentes propositions, le comité décide à l'unanimité de retenir l'offre du Crédit Agricole Brie Picardie:

Montant emprunté : 600 000 €

Durée : 15 ans

Périodicité : trimestrielle

Taux : 1,86 %

Commission et frais de dossier : 1 200 €

Le comité autorise le Président à signer tous documents nécessaires à l'établissement du contrat.

- Il est également proposé de renégocier 2 emprunts du crédit agricole :

Contrat n° 721195460820 : montant restant dû 402 679,83 €, le taux de 4,20 % passe à 1,90%, l'indemnité de remboursement anticipée est intégrée dans le capital restant dû

Contrat n° 72201395160 : montant restant dû 173 380,32 €, le taux de 6,31 % passe à 1,95 %, l'indemnité de remboursement anticipée est intégrée dans le capital restant dû

Le comité autorise le Président à signer tous documents nécessaires à ces deux renégociations.

Le Président

Le secrétaire de séance

Pierre DESLIENS

Michel LE GAL